

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la session ordinaire tenue le 7 mai 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 09-2019 relatif à la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNE à Saint-Joseph-du-Lac, ce neuvième jour du mois de mai de l'an deux mille dixneuf.

Stéphane Giguère Directeur général